Ouverture du 2ème Forum national de l'handicap

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 31-03-2009 13:52:54

Les travaux du 2ème Forum national de l'handicap, organisé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale des personnes handicapées, ont débuté lundi à Salé sous le thème "l'action sociale dans le domaine de l'handicap: Structure et nécessité de la professionnalisation".

Présidant l'ouverture des travaux de ce forum, initié par le Centre national Mohammed VI des Handicapés (CNMH) et le ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Mme Zoulikha Nasri, conseiller de SM le Roi, a affirmé que cette manifestation présente une occasion de méditation et d'étude des problèmes dont font face les personnes handicapées, saluant, par la même occasion, le rô le du CNMH en matière de formation et de prise en charge des personnes handicapées.

Mme Nasri a souligné que la ratification par le Maroc de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, réaffirme son engagement envers cette catégorie de la société et son droit à une vie digne sans exclusion ni marginalisation.

Pour sa part, Mme Nouzha Skalli, ministre du développement social de la famille et de la solidarité, a indiqué que ce forum de deux jours vise à donner à la célébration de la Journée nationale un caractère professionnel, technique, récréatif et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'handicap.

Elle a, dans ce cadre, rappelé l'adoption par son département d'une démarche d'anticipation en lançant, le 18 mars 2008, un grand chantier de concertation autour de l'avant-projet de loi relatif au renforcement des droits des personnes handicapées à partir d'une approche de droits humains et de développement inclusif, précisant que la dernière mouture de ce texte est actuellement au Secrétariat général du gouvernement.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, Mme Skalli a indiqué que le ministère s'emploie à la mise en oeuvre de l'obligation du quota de 7% dans le secteur public, en concertation avec le ministère de la Modernisation des secteurs publics et le ministère des finances, et 5% dans le secteur privé, ajoutant que 137 personnes non et mal voyants, sont en cours d'intégration dans la fonction publique.

Skalli a également rappelé la signature l'année dernière par son département de deux conventions. La première conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, vise la formation de cette frange de la population et la promotion de l'égalité des chances en matière

d'emploi. La deuxième signée avec l'association des Centres d'appel et services informatiques et de l'offshoring au Maroc, prévoit l'intégration des handicapés dans des centres d'appel.

En matière de l'enseignement, la ministre a indiqué qu'en 2008 son département a créé 217 classes intégrées, équipées et mises en fonctionnement, dans le cadre d'une convention quadripartite signée entre la Fondation Mohammed V pour la solidarité, son département, le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé, ajoutant que le ministère a élaboré un programme d'appui à la scolarisation de ces enfants, qui profite à 1407 enfants, au titre l'année scolaire 2008-2009 dans 48 centres spécialisés, pour un budget de 11 millions de DH.

La ministre a, d'autre part, souligné la nécessité de renforcer l'action de la société civile qui joue un rô le important dans l'accompagnement du ministère et dans l'aboutissement de ses programmes aux niveaux des ressources financières et logistiques, ainsi qu'au niveau des ressources humaines qualifiées, ajoutant qu'une enveloppe de 3 millions de DH a été allouée à la création de 6 centres régionaux pour l'intégration des personnes handicapées.

De son côté, Mme Latifa Akharbache, Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères et de Coopération, qui a souligné l'engagement du gouvernement dans la mise en application de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées", a indiqué que ce forum offre l'occasion d'approfondir la connaissance de cette convention et d'assimiler ses principes.

Cette convention, a-t-elle souligné, constitue un premier outil pratique relatif aux droits des personnes handicapées, et présente un changement important dans notre approche des questions des personnes handicapées, à en reconnaissant leurs droits d'accès à tous les secteurs de la vie pratique notamment les centres de décision, la libre circulation, la santé, l'éducation, l'emploi, l'égalité et la non discrimination, ainsi que la participation dans la vie politique, l'insertion et la réinsertion.

Mme Akharbache a ajouté que le Maroc en adoptant le protocole facultatif relatif à cette convention, approuve les dispositions organiques stipulant la compétence du Comité des droits des personnes handicapées pour recevoir et examiner les communications présentées par des particuliers qui prétendent être victimes d'une violation des dispositions de la Convention.

Elle a, par ailleurs, souligné la nécessité d'adopter la philosophie de cette convention par tous les acteurs pour la mise en Âoeuvre de ses dispositions afin que le respect des droits des personnes aux besoins spécifiques devienne un projet de société et une réalité quotidienne.

M. Mourad Wahba, représentant-résident du PNUD au Maroc, a, quant à lui, indiqué qu'environ 400 millions des personnes handicapées, soit plus de 80 pc, vivent dans les pays en développement, ajoutant qu'ils ont le droit de participer avec la population mondiale dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

M. Wahba a souligné que les personnes aux besoins spécifiques au Maroc ont réalisé des acquis considérables après la signature de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Les travaux de ce forum se déclinent en deux séminaires portant sur la "convention Internationale des droits des personnes ayant un handicap : Perspectives de participation sociale" et "la loi 14/05 : Mise en place et mesure d'accompagnement".

Au programme également figure l'organisation de compétitions sportives avec la participation des associations et des clubs d'handisport représentant les différentes régions du Royaume.

La clôture des travaux de ce forum sera marquée par la signature de trois conventions de partenariat entre, d'une part, le ministère du développement social, de la Famille et de la solidarité, le Centre national Mohammed VI des handicapés, la Fédération Royale des Sports pour personnes handicapées, et le Spécial olympics Morocco, de l'autre part.

MAPF